

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2013

Nos réf : HB/DB/MCR

Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel.

Excusés : PETIT Betty,
MAKSoud Mourad a donné procuration à AUDOUZE Yann,
MANIAS Marcel a donné procuration à KNEPPERT Pierre,
RENOUX Alain,
GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian,
GRIFFON Pierre a donné procuration à MERAUX Jocelyne,
PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole,
MARTINO Jean-Luc a donné procuration à CLAUDON Pierre,
BIGEARD Isabelle a donné procuration à FONTAINE Dalila,

Absent : MONNIN Jean-Pierre, PAGNOT Pascal.

Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **M. Pierre CHATELAIN** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 26 septembre 2013 appelle les observations suivantes :

Jean-Claude GIRARD : « Les interventions de l'opposition de Mesdames Dalila FONTAINE et Isabelle BIGEARD concernant la Fête de la Musique n'ont pas été reportées. Est-ce un oubli ou est-ce voulu ? »

Pierre KNEPPERT : « Ce n'est pas voulu du tout. Après réception du compte-rendu, les membres du Conseil Municipal peuvent faire des observations et les rectifications avérées seront reportées. »

Dalila FONTAINE : « Je croyais qu'une fois validé par le secrétaire, vous nous le faisiez parvenir pour information. »

Pierre KNEPPERT : « Non, vous pouvez nous faire parvenir vos observations après. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? »

Pierre KNEPPERT : « Suite à l'intervention de Dalila FONTAINE lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2013, je souhaite ajouter : " Madame FONTAINE, lors de la présentation du rapport de la Commission " Finances – Personnel ", concernant le dossier " Personnel " avancement de grade (page 18 du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2013), vous vous êtes abstenue lors du vote et vous avez expliqué votre abstention par le fait que lors d'une précédente réunion, j'avais annoncé qu'un agent avait son examen professionnel alors que c'était faux. »

Je vous ai demandé des explications en privé.

Je vous ai reçue le 09 octobre, et vous m'avez expliqué que c'était des « on dit » vis-à-vis d'une personne agent de la commune.

Suite à cet entretien, je vous ai adressé un courrier pour vous permettre de vérifier les éléments en notre possession émanant du Centre de gestion concernant l'agent en question, car ils ne peuvent être diffusés mais simplement consultés (courrier de notification de l'autorité territoriale, de la réussite de l'agent à l'examen professionnel et courrier donnant un avis favorable au tableau de proposition d'avancement de grade).

Or, il me semble que vous n'êtes pas venue les consulter.

Je vous avais demandé, au prochain Conseil Municipal, de faire un rectificatif à vos propos explicatifs.

Comme vous ne souhaitez pas le faire, je considère que vous maintenez vos allégations, qui me touchent directement en tant que maire (information mensongère du Conseil Municipal), et de ce fait, je me sens obligé d'engager une procédure juridique à votre égard."

Est-ce clair ? »

Dalila FONTAINE : « Oui. »

Les membres signent le registre.

Ordre du jour :

I – Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n°1 – rapporteur **Pierre CLAUDON**

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

La commune de Bavans est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 octobre 2011.

La présente modification concerne plusieurs points ponctuels de zonage :

SQUARE rue du Corps-Franc

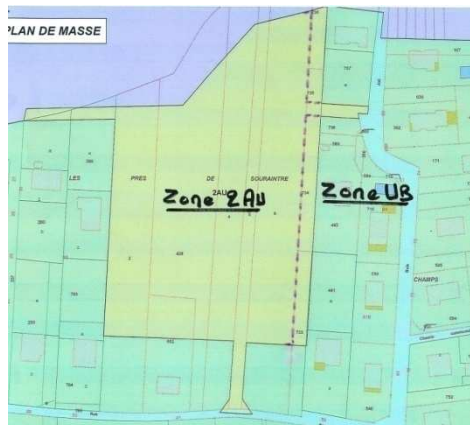


Parcelle située en zone UB , c'est-à-dire urbanisée.

Souhait de limiter le droit à construire car ce square est déjà aménagé et un projet de parc arboré, pour le rendre plus attractif, est à l'étude.

D'où la proposition de modifier la limite de la zone N pour y intégrer ce square.

« Les Prés de Souraintre » rue du Bois Joli



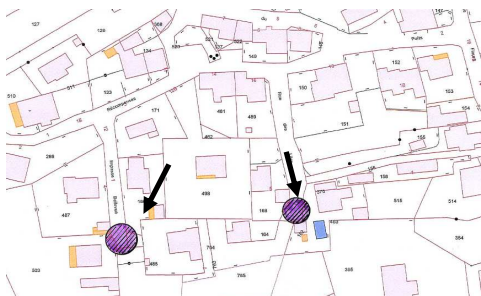
Bande de terrain incluse dans la zone 2AU correspondant aux terrains d'aisance entretenus par les propriétaires riverains en zone UB.

Dans la situation actuelle, ils ne pourraient pas construire une extension sur ce terrain.

Modification souhaitée : déplacer la limite de la zone UB de façon à inclure cette bande dans la zone UB.

Pierre CLAUDON : « Il y a déjà une clôture. »

« Au Village », rue des Lilas, impasse Bellevue



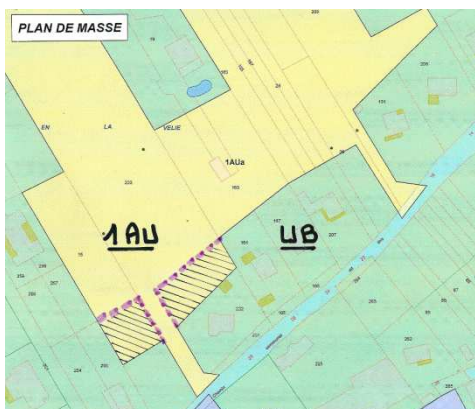
Prévoir la possibilité de créer une aire de retournement en bout de ces deux impasses pour les véhicules de secours et de déneigement.

Modification souhaitée : création de deux emplacements réservés en bout d'impasse.

Nathalie ATAR : « La commune va-t-elle procéder à des acquisitions de terrains ? »

Pierre CLAUDON : « C'est juste un projet, une réservation. Rien ne se fera à court terme. La Commune réagira en fonction des opportunités. »

« En la Vêlie » rue des Acacias



Une urbanisation immédiate est possible dans la zone UB en bordure de la rue des Acacias. Pour éviter une construction face à face et pour se décaler de la rue pour un meilleur ensoleillement, les propriétaires riverains souhaitent agrandir leur parcelle immédiatement constructible.

Modification souhaitée : déplacer les limites de la zone UB au détriment de la zone d'aménagement 1 AU.

Marcel MOUHOT : « Cela concerne qui ? »

Pierre CLAUDON : « Deux propriétaires particuliers. »

Erreur de syntaxe :

Dans le document « recommandations architecturales », il est écrit « Badevel » au lieu de « Bavans ».

Conclusion motivée du Commissaire Enquêteur

Suite à l'enquête publique du 09 septembre au 08 octobre 2013,

I – Quant à la régularité de la procédure

Les obligations relatives à la composition et à la consultation du dossier, à la publicité par affichage et voie de presse, à la durée de la consultation, à la présence du Commissaire Enquêteur, à la forme du registre et à la formulation des observations ont été amplement satisfaites et pour le moins strictement respectées.

En conséquence, j'estime que la procédure a été régulière et que la consultation pour l'enquête publique de la modification N°1 du P.L.U. de la commune de Bavans ne contient aucun facteur de contestation.

II – Quant aux enjeux et aux aspects positifs du projet

Le projet contient de nombreux aspects positifs :

- La conservation d'un espace à vocation naturelle avec la protection règlementaire qu'offre le passage en zone N du square,
- La réhabilitation des terrains d'aisances en zone constructible des propriétaires secteur « Prés Souraintre »,
- L'uniformisation du zonage UB de la limite sud du secteur « En la Vélie »,
- La création de nouveaux emplacements réservés dans des secteurs enclavés et difficiles d'accès.

III – Quant aux enjeux ou aspects négatifs du projet

Durant l'Enquête Publique, seul un avis parle d'aspects négatifs par rapport au projet, c'est la lettre de Pays de Montbéliard Agglomération. Cet avis concerne la modification du zonage dans le secteur « En la Vélie » et préconise le maintien du périmètre de la zone 1AUa tel que défini initialement.

Le Commissaire Enquêteur estime que les remarques de Pays de Montbéliard Agglomération sont fondées dans le cadre d'un réaménagement global de la zone 1AUa « En la Vélie ». En revanche, la présente demande de modification ne s'inscrit pas dans le cadre d'un réaménagement global, mais d'une modification mineure, n'apportant pas de contraintes supplémentaires par rapport au P.L.U. approuvé en octobre 2011. Suivant ce raisonnement, le Commissaire Enquêteur n'intercédera pas en faveur de Pays de Montbéliard Agglomération pour la demande du maintien du périmètre de la zone 1AUa tel que défini initialement.

La construction type « hangar » qui est située à cheval sur les zones 1AUa et UB du secteur « En la Vélie », n'est pas référencé sur le cadastre, et sera donc démantelé en cas d'aménagement de la zone.

Le Commissaire Enquêteur estime que le projet ne contient pas d'aspect négatif pour la population comme pour l'environnement. Les surfaces concernées par la modification N°1 du P.L.U. sont très faibles et les modifications proposées sont dénuées d'enjeux.

IV – Conclusion générale

À l'issue de l'enquête, se fondant sur l'étude du dossier, les entretiens avec le maître d'ouvrage, les observations du Public, les services de l'État et des Personnes Publiques Associées, ainsi que les visites sur les sites concernés, le Commissaire Enquêteur établit les conclusions ci-après.

Constatant que :

- Le choix de la procédure de modification se justifie puisque conformément au Code de l'Urbanisme, le projet proposé :
 - ne porte pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement durable de la commune,
 - ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
 - ne comporte pas de graves risques de nuisance,
- Que le projet de modification N°1 du P.L.U. de Bavans est en accord avec les orientations supra-communales du S.C.O.T. du Pays de Montbéliard,
- Que le projet n'est pas concerné par les contraintes écologiques du secteur,
- Au plan règlementaire, l'Enquête Publique s'est déroulée conformément aux textes qui la régissent, notamment en ce qui concerne la publicité, le contenu du dossier et le déroulement général de la procédure.

Considérant que le projet :

- Va permettre de rectifier, dans le bon sens commun, des approximations mineures du P.L.U. approuvé en 2011,
- Va augmenter la surface classée en zone naturelle de la commune, en préservant de l'urbanisation un square déjà existant,
- Va donner la possibilité de rendre accessible à des véhicules de services publics des zones difficiles d'accès,
- N'a pas d'incidences majeures sur la physionomie à terme de la commune,
- Ne comporte pas d'aspects négatifs pour la population comme pour l'environnement,

J'ai l'honneur d'émettre un :

AVIS FAVORABLE

à l'enquête publique de la modification N°1 du P.L.U. de la commune de Bavans.

Recommandation :
Aucune recommandation

Reserve :
Aucune réserve

Fait et clos à Besançon, le 28 octobre 2013.

Hervé ROUECIE
Commissaire Enquêteur



Considérant que la modification du P.L.U. telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L.123-13-1 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 19 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, d'approuver le Plan Local d'Urbanisme modifié.

II – Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2014-2019

– rapporteur Pierre KNEPPERT

Pour mémoire, l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération. C'est à ce titre que PMA a lancé officiellement fin 2011 l'élaboration d'un nouveau PLH.

Conduite avec l'appui de l'Agence de Développement et d'Urbanisme qui a notamment établi le diagnostic et réalisé les estimations de besoins en logements, la démarche d'élaboration du nouveau PLH 2014-2019 a été jalonnée de nombreuses réunions partenariales associant à la fois les communes et les acteurs publics/privés impliqués localement dans le domaine du logement.

Cette procédure d'élaboration entre désormais dans sa dernière phase de validation administrative, avec les prochaines étapes suivantes :

- Arrêt du projet de PLH,
- Recueil de l'avis des communes dans un délai de deux mois,
- Nouvelle délibération communautaire d'adoption du projet de PLH après avis des communes (prévu au Conseil de Communauté du 19 décembre 2013),
- Recueil de l'avis de l'État,
- Adoption définitive du nouveau PLH pour la période 2014-2019 (prévue au 1^{er} trimestre 2014).

Les objectifs généraux visés par ce projet de PLH sont évidemment le prolongement de ceux formulés dans le projet d'agglomération adopté en 2009.

Il s'agit en priorité de concourir – à l'instar des autres politiques communautaires – à relever le défi du renforcement de l'**attractivité du territoire** afin de renouer, après trois décennies de baisse de population, avec un dynamisme démographique conforme à celui observé à l'échelle de l'Aire urbaine, modeste mais positif.

Construire une **agglomération solidaire** constitue le second horizon du nouveau PLH, à travers notamment le développement d'une offre de logement financièrement abordable, facteur de cohésion sociale mais aussi d'attractivité pour le territoire, ainsi que des solutions de logements temporaires ou d'hébergements adaptés aux ménages en très grandes difficultés économiques et/ou sociales.

En cohérence avec les orientations du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), le nouveau PLH visera également l'accélération de la **transition énergétique du parc de logements** qui constitue localement le principal gisement d'économie d'énergie du territoire, ainsi qu'un fort enjeu social pour les ménages en situation potentielle ou effective de précarité énergétique.

Enfin, soutenir et favoriser la **construction de logements neufs et la réhabilitation du parc existant** constitue un enjeu économique majeur de dynamisation de l'investissement privé et d'augmentation du volume de travaux pour les entreprises locales et artisans du BTP.

Le projet de nouveau PLH (joint au présent rapport) se compose de trois parties :

1) Le diagnostic :

Les principaux constats mis en avant sont les suivants :

- une offre de logements numériquement suffisante, mais inadaptée à la demande des ménages (ancienneté, typologie, qualité...),
- un parc existant relativement ancien et fragile contribuant faiblement à la constitution de cœurs de communes attractifs,
- des prix (ventes/loyers) élevés au regard des ressources moyennes des ménages du territoire,
- un parc local social bien représenté mais avec de forts enjeux de renouvellement et de rénovation urbaine.

Ces constats ne sont pour la plupart pas nouveaux, et à l'instar des deux précédents PLH adoptés par la Communauté d'Agglomération en 2001 et 2007, l'enjeu principal qui en émerge est déjà depuis plusieurs années un leitmotiv des politiques locales de l'habitat : **diversifier une offre de logements aujourd'hui en partie inadaptée aux évolutions sociologiques de la population et insuffisamment attractive/concurrentielle vis-à-vis des autres secteurs de l'Aire Urbaine** (que ce soit le périurbain proche ou les centralités urbaines voisines de Belfort et d'Héricourt).

Il s'agit notamment de mieux répondre aux besoins et attentes des habitants en mobilité résidentielle ou professionnelle afin que l'agglomération du Pays de Montbéliard puisse faire face à une double « urgence » démographique :

- assurer le maintien minimal de seuils démographiques cohérents avec le niveau d'équipements et de services des communes, en priorité dans les bourgs dont l'armature urbaine fédère des bassins de vie de proximité,
- et favoriser un regain de croissance dans le cœur d'agglomération afin d'atteindre une taille suffisante pour consolider son attractivité, son économie résidentielle, et son rôle de « locomotive » du territoire.

Le bilan du précédent PLH rappelle par ailleurs l'ensemble des actions qui ont déjà été effectivement conduites pour répondre à ces enjeux et témoigne de nombreux résultats positifs.

Néanmoins, ceux-ci n'ont pas permis d'atteindre le niveau d'ambition affiché dans les deux précédents PLH, notamment sur trois points : sur le plan du volume annuel de production d'offre nouvelle, de contribution

préférentielle de cette production aux équilibres urbains visés par le S.C.O.T., et sur le rythme de rénovation du parc ancien privé et public.

2) Les principales orientations proposées :

Les orientations générales du présent PLH, et le programme d'actions qui les prolongent, s'inscrivent ainsi dans la volonté renouvelée de réussir à mobiliser des leviers efficaces pour agir à la fois sur :

- la diversification d'une offre de logements insuffisamment adaptée à la demande, et le maintien d'un niveau moyen de production permettant d'assurer cette diversification et de répondre à l'évolution de la taille des ménages,

- le rééquilibrage progressif des dynamiques de développement du territoire communautaire autour des orientations urbaines qui seront retenues au titre du Projet Urbain d'Agglomération,

- la prévention de la fragilisation du parc ancien et la mobilisation de la vacance pour renforcer l'attractivité des centralités urbaines ou secondaires.

C'est au regard de ces enjeux et des objectifs généraux rappelés plus haut qu'il est proposé de retenir les huit orientations générales suivantes au titre du PLH 2014-2019 :

1- Renforcer le niveau de gouvernance communautaire et du pilotage partenarial du PLH,

2- Atteindre le niveau moyen de production nécessaire à la stabilité démographique,

3- Faciliter la production de logements « abordables »,

4- Favoriser la qualité des projets,

5- Prévenir la déqualification du parc privé ancien,

6- Poursuivre et réussir la rénovation urbaine des principaux quartiers d'habitat social,

7- Accélérer la transition énergétique et renforcer la lutte contre la précarité énergétique,

8- Appuyer les politiques sociales du Conseil général et de l'État en faveur de l'hébergement/du logement adapté aux ménages en difficultés économiques et sociales, ainsi que celles relatives au vieillissement de la population.

3) Le programme d'actions :

La majorité des actions identifiées dans ce programme s'inscrivent dans le prolongement de la politique communautaire déjà engagée depuis plusieurs années autour de ces trois domaines d'intervention « classiques » : le soutien aux actions patrimoniales des organismes HLM (développement et rénovation urbaine), le soutien à la rénovation du parc privé ancien et à la résorption des formes d'habitat indigne, le soutien au développement de solutions adaptées aux ménages les plus en difficultés.

Dans ces domaines, il est néanmoins notamment envisagé un renforcement de l'action communautaire autour des problématiques suivantes :

- la mobilisation du parc existant des centres-villes pour en conforter l'attractivité,

- la fragilisation spécifique du parc de copropriétés privées,

- la rénovation urbaine des quartiers d'habitat social hors périmètre « ANRU ».

Par ailleurs, ce programme d'actions traduit la volonté nouvelle de pouvoir agir également en faveur de l'investissement privé et de la diversification de l'habitat, notamment autour :

- du développement de l'accession aidée à la propriété,

- de la mobilisation d'outils susceptibles de faciliter/sécuriser la réalisation d'opérations de promotion immobilière, qui rencontrent aujourd'hui des difficultés de commercialisation importantes.

Enfin, l'objectif, pour ce nouveau PLH, sera de renforcer le niveau de gouvernance collective autour de la mise en œuvre des actions communautaires, que ce soit avec les partenaires extérieurs de PMA, ou bien avec les communes, afin de favoriser la cohérence de ces actions avec leurs politiques d'urbanisme dans le cadre des orientations urbaines qui seront retenues au titre du PUA.

Pierre KNEPPERT : « C'est un sujet délicat, complexe et important. PMA est impliqué au niveau du bien-être des habitants. On souffre d'un déficit de logements de qualité. Il faut prendre en compte également la transition énergétique. »

Yann AUDOUZE : « C'est très technique ! »

Pierre KNEPPERT : « Effectivement, PMA s'est engagé dans un vaste programme de rénovation du tissu urbain dans la communauté. »

Dalila FONTAINE : « Comment peut-on adapter les logements anciens aux personnes vieillissantes ? »

Pierre KNEPPERT : « En lançant une campagne de travaux visant à la réfection des salles de bains (par exemple en remplaçant des baignoires par des douches), modification des accès, décroissement et réadaptation. Jusqu'à aujourd'hui, peu d'actions ont été menées pour l'accompagnement du vieillissement. »

Dalila FONTAINE : « Dans un immeuble, comment améliore-t-on les logements existants ? »

Pierre KNEPPERT : « Décroissement, douches comme je viens de le dire. »

Dalila FONTAINE : « Dans les Hauts de Bavans, les immeubles neufs ont été construits avec des baignoires ! »

Pierre KNEPPERT : « Il y a quelques logements qui bénéficient d'une douche mais pas suffisamment. Le nombre de logements en bénéficiant augmenteront lors de futurs projets. Pour les logements anciens, les travaux porteront sur l'isolation extérieure et l'accessibilité des personnes. »

Agnès TRAVERSIER : « 1 550 000 €, c'est le total des subventions allouées ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui, par an. »

Agnès TRAVERSIER : « Qui est concerné ? Les bailleurs privés ou publics ? »

Pierre KNEPPERT : « Les deux. Même plus pour le privé. L'immobilier en copropriété se dégrade. »

Agnès TRAVERSIER : « Les dossiers sont à déposer auprès de PMA ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui ». »

Agnès TRAVERSIER : « Il y a une liste de travaux pour lesquels on peut bénéficier de la subvention ? »
Pierre KNEPPERT : « Ce sont des aides de l'état et de PMA qui sont importantes. »
Dalila FONTAINE : « Les subventions sont données au prorata du nombre de logements ? »
Pierre KNEPPERT : « Oui, en fonction du nombre de logements PLAI du programme. »
Dalila FONTAINE : « Donc, c'est soit le propriétaire, soit le bailleur, qui en fait la demande ? »
Pierre KNEPPERT : « Oui. »
Agnès TRAVERSIER : « PLAI : c'est ? »
Pierre KNEPPERT : « Prêt Locatif Aidé d'Intégration. »
Agnès TRAVERSIER : « C'est une somme allouée pour une centaine de logements. Courcelles les Montbéliard bénéficie de deux systèmes : ANRU ou PLH. »
Pierre KNEPPERT : « Ce sont deux systèmes à dissocier. »
Pierre CHATELAIN : « C'est juste un avis que l'on donne ? »
Pierre KNEPPERT : « Oui, que l'on doit transmettre à PMA dans un délai de 2 mois. »
Pierre KNEPPERT : « On est dans la deuxième phase, ensuite on délibérera à PMA le 19 octobre 2013. »
Nathalie ATAR : « Le PLH est obligatoire. C'est un faux avis que l'on donne. »
Yann AUDOUZE : « C'est juste formel. »
Pierre KNEPPERT : « C'est une compétence de PMA. La délégation aux EPCI est de 100 %. »
Pierre CHATELAIN : « On est saisi après ? »
Pierre KNEPPERT : « Non, c'est juste une consultation de la Commune. Les démarches se font au niveau de PMA. »
Jocelyne MERAUX : « C'est juste une information. »
Pierre KNEPPERT : « C'est une compétence importante pour PMA. »

A l'issue du débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet de Programme Local pour l'Habitat pour la période 2014-2019.

III – Convention Site internet : Commune / Pays de Montbéliard Agglomération **– rapporteur Jocelyne MERAUX**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard s'est engagée, depuis plusieurs années, sur la voie de l'excellence numérique. En ce sens, elle entend avoir une présence forte et de qualité sur Internet. Or, certaines communes de l'agglomération ne sont pas encore dotées de site internet ou disposent d'un outil qui ne répond pas à leurs attentes ni à celles des usagers. C'est dans ce contexte et en vue de favoriser la promotion de son territoire, dans le cadre d'un projet d'intérêt communautaire, que la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard propose à ses communes membres la mise à disposition d'un site internet type (charte graphique et arborescence) et son hébergement ; chacune des communes intéressées aurait à effectuer le remplissage en fonction de ses moyens et besoins.

La Commune de Bavans souhaitant intégrer ce projet d'intérêt communautaire a sollicité PMA afin de bénéficier du site internet et du soutien mis en place.

PMA et la Commune de Bavans concluent en ce sens un partenariat (document consultable en mairie).

La Commune s'engage à procéder aux diligences de déclaration et de dépôt de son site internet et déclare avoir un référent Commission Nationale Informatique et Liberté.

Agnès TRAVERSIER : « Qui est le référent de la CNIL ? »

Pierre KNEPPERT : « Moi-même, nous avons fait la déclaration en ligne. »

Pierre CHATELAIN : « Cela pourrait être quelqu'un d'autre ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui. »

Le partenariat ne donnera lieu à aucune rémunération d'aucune sorte.

La convention entre en vigueur au jour de sa signature pour une durée de cinq ans.

Ceci étant exposé :

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, donne un avis favorable à la signature de cette convention.

IV – Rapports des Commissions

→ COMMISSION « GROUPE DE RÉGULATION SOCIALE » séances des 07 octobre et 04 novembre 2013

- rapporteur Jocelyne MERAUX ↻

Les comptes-rendus sont remis aux membres pour information.

Bilan du nettoyage d'automne du 28 septembre 2013

L'opération « Nettoyons la nature » est sponsorisée par les centres Leclerc qui fournissent les kits de nettoyage, jus de fruit et marbrés pour les écoliers.

Sous la surveillance des professeurs, une centaine d'élèves de l'école élémentaire Claire Radreau ont nettoyé les abords de l'école, gymnase, tennis et rues toutes proches le vendredi après-midi.

Le samedi, sous une météo agréable, ce sont environ 35 bénévoles qui ont sillonné le village pour remplir un camion de détrit. Ils ont ensuite partagé le casse-croûte habituel en fin de matinée. Merci à tous.

Point sur les travaux de mise en accessibilité à engager en 2014

Rappel : La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en accessibilité des ERP, de la voirie et des espaces publics avant le 01/01/2015.

Principaux travaux pouvant être engagés en 2014 :

- ERP :

Espace DOLTO : traçage d'une bande de guidage depuis le parking. Déplacer les interrupteurs et interphone.

Salle omnisports : traçage d'une bande de guidage depuis le parking. Mettre en conformité seuils de portes et miroir dans les vestiaires.

Salle polyvalente : traçage d'une bande de guidage depuis le parking. Mettre en conformité l'escalier de l'entrée (bandes de vigilance, contraster les contremarches, allonger la main courante).

Aménager une partie surbaissée des comptoirs vestiaires et bar.

Incliner ou abaisser miroir dans les toilettes.

- Voirie :

Abaissements de trottoir et bandes podotactiles à poser (voir les priorités, 42 abaissements et 60 bandes).

Passage piétons à décaler ou créer, marquages au sol.

Trois panneaux de signalisation à mettre en conformité (trop bas).

Mettre en conformité trois places de stationnement pour handicapés.

57 bornes non conformes à remplacer ou supprimer.

Les autres écarts vis-à-vis de la réglementation seront traités ultérieurement ou à mesure des travaux de voirie engagés, certains pourraient faire l'objet de dérogation (ERP).

Les Hauts de Bavans

Taux d'occupation des logements au 1^{er} juillet 2013 :

- 314 logements étaient prévus sur le projet initial.

- Suite à l'abandon de 2 collectifs R+2 remplacés par 2 néo-quattro, le nouveau prévisionnel est de 299 logements (soit une diminution de 5%).

- Au 01/07, la ZAC comporte 210 logements, soit un **taux d'occupation de 70%**.

- Le taux de logements sociaux est de l'ordre de 31,5%.

- État des lots : sur les tranches 1, 2, 3 et 5 ; **123 lots sont vendus sur 134** (11 encore disponibles).

sur les tranches 4 et 6 ; **30 lots seront mis en commercialisation en 2014.**

Projet de construction :

NEOLIA a déposé un permis de construire pour un ensemble immobilier de 16 logements en accession à la propriété, rue des Mirabelles.

Il se compose :

- de cinq maisons T4 de 85 m²,

- d'un bâtiment de 6 logements (2 T2 et 4 T3),

- d'un bâtiment de 5 logements (T3).



Pierre KNEPERT : « C'est un projet PSLA par le biais d'aides : location avec un taux de TVA réduit à 5,5, exonération foncier bâti pendant 15 ans si accession à la propriété dans les 5 ans. »

Dalila FONTAINE : « Choix du prestataire ? »

Pierre CLAUDON : « C'est Néolia et pas nous. »

Pierre KNEPERT : « Terrains ou constructions cédés à d'autres bailleurs. En gestation aujourd'hui, Néolia pourrait construire un immeuble et le revendre à un autre bailleur. »

Pierre CLAUDON : « Un permis pour 16 logements sera déposé dans le courant de l'année prochaine face à l'étang et aux nouveaux immeubles Néoquattro. »

Dalila FONTAINE : « Un immeuble ? »

Pierre KNEPERT : « Non, des petites maisons de ce style. »

Sophie RADREAU : « C'est une perte sèche pour la Commune ? »

Pierre KNEPERT : « L'État nous verse une compensation mais qui ne couvre pas la totalité de la perte. »

Parcelle AE 110 rue de la Mairie

Actuellement, ce terrain de 617 m² est porté par l'EPF. Ce portage d'une durée de 4 années prend fin au 29 décembre 2013. Deux riverains sont intéressés, chacun pour une partie de cette parcelle. Il convient de diviser la parcelle (par les acquéreurs) avant de procéder à la rétrocession par l'EPF. Compte tenu du délai de ces opérations, nous avons demandé à l'EPF une prolongation du portage.

Jean-Claude GIRARD : « Ils veulent en faire quoi ? »

Pierre CLAUDON : « Terrain d'aisance pour l'un et construction de garages pour l'autre. On a eu plusieurs projets auparavant qui n'ont pas abouti. On va demander la prolongation du portage à l'Établissement Public Foncier. »

Jean-Claude GIRARD : « Il faudrait plutôt accélérer ce projet. »

Modification du PLU

L'enquête publique s'est déroulée du 09 septembre au 08 octobre 2013.

Le commissaire enquêteur n'a enregistré aucune remarque liée à cette modification.

Dans son rapport daté du 28 octobre 2013, il émet un avis favorable sans recommandation ni réserve.

Remaniement cadastral de la commune de Sainte-Marie

Les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de Sainte-Marie ont été informés que les résultats provisoires du remaniement cadastral leur seraient communiqués.

Les intéressés ont pu prendre connaissance du nouveau plan cadastral qui a été déposé à la mairie de Sainte-Marie du vendredi 18 octobre au lundi 18 novembre 2013.

En outre, le géomètre s'est tenu à leur disposition du jeudi 14 au lundi 18 novembre 2013, y compris les samedi 16 et dimanche 17, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Autorisations des Droits du Sol

Du 16 juillet au 29 octobre 2013 : 26 déclarations préalables et 5 demandes de permis de construire.

→ **COMMISSION « PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – JEUNESSE » séances du 30 septembre et du 12 novembre 2013 - rapporteur Christine MORENO** ↗

Bilan rentrée 2013

- École maternelle Françoise Dolto :

Travaux : construction du préau terminée pour la rentrée.

- École élémentaire :

Malgré le maintien des effectifs (230 à la rentrée 2012), l'inspection académique a confirmé la fermeture d'une classe.

Travaux : l'installation de la salle informatique sera terminée pour la reprise en novembre.

- Restauration – Périscolaire :

- Effectifs maternelle : matin 17 inscrits, fréquentation moyenne 12 enfants/jour,
midi 92 inscrits, fréquentation moyenne 41 enfants/jour,
soir 22 inscrits, fréquentation moyenne 14 enfants.

Mise en place d'une passerelle « multi-accueil/restauration scolaire » pour 7 enfants de 3 ans ayant fréquenté le multi-accueil. Ces enfants sont encadrés par l'éducatrice de jeunes enfants de la structure. Ils se restaurent au multi-accueil et rejoignent ensuite leurs camarades pour les animations. Ce dispositif permet une prise en charge rassurante, dans le calme et donc adaptée aux tout-petits. Expérience à évaluer en cours d'année.

Christine MORENO : « Actuellement cette expérience fonctionne bien. »

- Effectifs école Champerriet : matin 20 inscrits, fréquentation moyenne 10 enfants/jour,
midi 78 inscrits, fréquentation moyenne 45 enfants/jour,
soir 26 inscrits, fréquentation moyenne 17 enfants/jour.
- Effectifs école Claire Radreau : matin 22 inscrits, fréquentation moyenne 9 enfants/jour,
midi 55 inscrits, fréquentation moyenne 37 enfants/jour,
soir 20 inscrits, fréquentation moyenne 7 enfants/jour.

Rythmes scolaires

- Enquête auprès de l'ensemble des parents d'élèves sur le choix de la demi-journée supplémentaire scolarisée : 80 % des parents ont répondu : 62 % se sont positionnés pour le mercredi matin, 23 % pour le samedi et 15 % ne se sont pas prononcés.

- Suite au débat mené lors de la réunion de Commission élargie du 17 octobre 2013, Monsieur le Maire et les membres de la Commission ont retenu la proposition d'organisation faite par les enseignants (Cf compte-rendu de commission du 12/11/2013)
- Cette proposition a été remise le 15 novembre 2013 pour avis à l'Inspection de l'Éducation Nationale conformément à la notification reçue en mairie le 02 octobre 2013.
- Afin de poursuivre notre réflexion sur l'organisation des TAP (temps d'activités périscolaires) et pour évaluer les effectifs d'élèves qui fréquenteront ces accueils, une nouvelle enquête sera faite auprès des parents.
- Un recul sera pris pour se baser sur les premiers bilans qui seront effectués dans les communes ayant commencé cette année.

Christine MORENO : « On n'a pas pu prendre de recul car l'Éducation Nationale a demandé que l'on se prononce pour le 15/11/2013. »

Dalila FONTAINE : « Comment ça va être financé ? »

Pierre KNEPERT : « Aujourd'hui, nous attendons la confirmation de l'aide de l'État pour 2014-2015 (les années suivantes ?) et nous recevrons la CAF pour examiner son aide éventuelle. »

Yann AUDOUZE : « Montant global qui va être divisé au prorata des Communes. »

Yann AUDOUZE : « Quand on sait que les Allemands réfléchissent pour revenir en arrière car des enfants se retrouvent à la rue ! »

Nathalie ATAR : « On accentue les inégalités ! »

Agnès TRAVERSIER : « Activités Pédagogiques Complémentaires jusqu'à 16h30 sera gratuit et ensuite payant. Il faudrait peut-être choisir une appellation différente. Ce sera les mêmes personnes qui garderont les enfants ? »

Christine MORENO : « Le même personnel. »

Dalila FONTAINE : « Ça allonge le temps de travail des institutrices. »

Agnès TRAVERSIER : « Non, car les enfants sont pris en charge par le personnel du périscolaire à 15h30. »

Yann AUDOUZE : « Les enfants qui sont déjà en difficulté auront le soutien, Activités Pédagogiques Complémentaires et Temps d'Activités Périscolaire. Ne vont-ils pas être surchargés de travail ? »

Christine MORENO : « Tous les enfants n'iront pas en APC. Les enseignantes le proposeront aux parents. On va lancer une enquête auprès des parents pour connaître le nombre d'enfants y participant et ainsi connaître le personnel dont on aura besoin. »

Yann AUDOUZE : « L'APC sera à la charge des familles ? »

Christine MORENO : « Rien de précis encore. »

Yann AUDOUZE : « C'est scandaleux que l'on ne puisse pas attendre les retours d'expériences d'autres collectivités ! »

Christine MORENO : « On va s'appuyer sur les compétences du personnel du périscolaire, des idées des parents (boîtes à idées dans les écoles). Les parents sont demandeurs de jeux collectifs, activités sportives. »

Dalila FONTAINE : « On pourrait avoir une idée du coût ? »

Christine MORENO : « Non, on a été trop bousculé. »

Conseil d'école maternelle du 05 novembre 2013

- Adoption du projet d'organisation de la semaine scolaire.

- **Effectifs** : 158 élèves : 53 petits, 53 moyens et 52 grands.

Effectifs prévisionnels rentrée 2014 : 151 enfants.

- **APC** (activités pédagogiques complémentaires) : ont lieu les lundis et jeudis. Lors de ces activités, un cycle informatique de 6 à 8 séances sera proposé à l'ensemble des élèves des grandes et moyennes sections.

- **PPMS** (Plan particulier de mise en sureté) : dans le cadre du PPMS, un exercice de confinement est à programmer, Mme BEUCLER prendra contact avec M. BÉPOIX à ce sujet.

- **Parmi les différents projets** : trois classes de découvertes programmées cette année.

ADEC : participation de 4 classes.

USEP : toutes les classes participeront.

- **Questions de parents** : Afin d'éviter la cohue lors des entrées et des sorties de classe dans le couloir trop étroit, les parents demandent la réouverture du bâtiment du côté Unité de Vie : suite à une décision prise l'année dernière en Conseil d'école et pour des raisons évidentes de sécurité, cet accès est fermé et le restera. Une réflexion reste à mener sur une organisation permettant de faciliter l'accès à ces salles de classe.

Agnès TRAVERSIER : « Quel accès est fermé ? »

Christine MORENO : « Il y a un accès pour les piétons depuis l'Unité de Vie, qui aboutit à l'école. Les personnes se garaient sur le parking de l'Unité de Vie qui est privé et en plus sur l'emplacement réservé aux pompiers ! Il n'y avait plus de sécurité car les personnes reculaient alors que des enfants de 3-4 ans couraient derrière ! De toute façon le plan Vigipirate est toujours en place et impose un seul accès à l'école. »

Agnès TRAVERSIER : « En cas d'incendie il y a une sortie de secours ? On peut ouvrir cet accès ? »

Christine MORENO : « La Commission de sécurité a donné son aval car c'est un accès pour l'appartement et non pas pour l'école. De toute façon, on peut ouvrir. »

Conseil d'école élémentaire du 08 novembre 2013

- Adoption du projet d'organisation de la semaine scolaire.
- M. DUMON, EVS, renforce l'équipe éducative depuis la rentrée des vacances d'automne.
- La salle informatique est désormais opérationnelle.
- **Effectifs** : 226 élèves : 45 CP, 40 CE1, 52 CE2, 45 CM1, 44 CM2, 12 élèves en section CLIS.
- 4 radiations ont eu lieu depuis la rentrée.
- Effectifs prévisionnels rentrée 2014 : 235 élèves (52 CP, 45 CE1, 40 CE2, 52 CM1, 46 CM2).

Dalila FONTAINE : « Pourquoi 4 radiations ? »

Christine MORENO : « Ce sont des radiations suite à déménagements. Pour pouvoir s'inscrire dans une autre école, il faut au préalable demander sa radiation. »

Projets pédagogiques :

- Participation au Salon du jeu.
- Visite pour les classes de Champerriet au Salon d'art de Seloncourt.
- Dans le cadre de l'animation en temps scolaire : Récré à Sons pour les classes de l'école Claire Radreau : thème patrimoine du Pays de Montbéliard avec présentation d'un spectacle courant avril.
- École du Cirque pour les CP, avec la compagnie « FORTUNA MAJOR CIRCUS » qui installera son chapiteau durant 15 jours au mois de mai.
- Classe de découverte pour les CE2 à Pierrefontaine les Varans : thème la préhistoire.
- Participation à la Fête du jeu en novembre.
- Intervention de la BPDJ.
- Pour les élèves de CLIS, tous les mois sortie à la ludothèque de Bavans ainsi qu'à la médiathèque de Montbéliard.
- Prévention routière avec Stéphane ROY.

Divers

- La 1^{ère} réunion de Commission d'admission du multi-accueil a eu lieu le 1^{er} octobre 2013.
- La réception des nouveaux enseignants a eu lieu le 15 octobre 2013 à la Ferme, nous en profiterons pour visiter le préau de l'école maternelle.

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION » séances des 24 septembre et 05 novembre 2013

- rapporteur Carole PARRAIN ↻

Divers

- Le Marché Paysan nocturne du 23 août 2013 a connu un beau succès.
- Les Journées du Patrimoine regroupées au fort du Mont-Bart ont connu une belle affluence.
- Le calendrier des manifestations culturelles et municipales de 2014 a été établi.
- Les illuminations : un plan 2013 a été établi avec un agent des ateliers municipaux pour harmoniser avec nos nouvelles locations.
- Soirée lecture le 22 octobre 2013 en partenariat avec la bibliothèque à 20h en salle du conseil en mairie.
- Exposition Art et Vins des 09 et 10 novembre 2013 : 9 peintres présents, 2 viticulteurs, démonstrations d'aquarelle et de peinture à la cire ; annonces de Radio France Belfort le vendredi 06 novembre.
- Nous avons reçu en mairie M. COLNEY, qui a réalisé un site sur l'histoire de Bavans ; il souhaite éditer un livre ; des démarches de devis ont été entreprises.
- La troupe CHANDELNANS se produira à Bavans le samedi 04 octobre 2014 au lieu de mars 2014 (élections).
- Nous sommes à la recherche d'une calèche en bois pour les illuminations, car la nôtre est en ruine ; sur « Le bon coin » : une possibilité à 350 euros à Gray, démarches à poursuivre.
- Participation à la réunion de PMA pour le bilan des marchés paysans nocturnes : aucune remarque sur Bavans, PMA remercie tous les bénévoles qui œuvrent pour la bonne conduite et l'organisation des repas. Pour 2014, 3 choix de dates envoyés pour Bavans : 05/09, 29/08 et 22/08, sachant que le nombre de marchés passera à 20.
- Passage de la Commission pour récompenser les Bavonais et leurs illuminations de Noël le vendredi 27 décembre 2013.

Bilan Marché des Saveurs

- 19 exposants présents et des choses très variées.
- Une affluence correcte et 65 repas choucroute le midi, préparés par M. BEUCLER.
- Installation de la salle le samedi soir très appréciée.
- Belle décoration de la scène par ARUM et les maisons CDMP.
- Belle réussite pour le troc de plantes, mieux situé, qui a attiré plus de monde, et gros travail des Fruitières pour proposer des variétés anciennes.
- Concours réussi pour le périscolaire, avec de belles productions sur le thème : les fruits, les fleurs et les abeilles. Ils ont été récompensés par les Fruitières, qui leur ont offert un panier de friandises pour les goûters ; démonstration de fabrication de jus de pommes le vendredi après-midi.
- Les animations sollicitées (2 manèges enfants) n'ont pu être présentes.

Salon du Cadeau

- 31 inscriptions, qui sont closes car manque de place, partenariat avec Chérie FM maintenu (des annonces la semaine précédente).
- Affiches et banderoles mises après Art et Vin.
- Décor de la scène par ARUM et les maisons CDMP, mais plus minimaliste car 3 exposants sur scène.
- La Commune prête le costume de Père Noël pour le tirage de la tombola, et achète des papillotes.
- La restauration et la tombola sont assurées par l'association 1 2 3 Pop Corn.

Ce compte-rendu n'appelle aucun questionnement de la part des membres présents.

→ COMMISSION « TRAVAUX – ATELIERS – FORÊT – CIMETIÈRE » séance du 15 novembre 2013

- rapporteur Yann AUDOUZE ↗

Affouage 2012-2013

- Malgré les conditions climatiques, l'affouage s'est déroulé sans difficultés majeures.
- La mise en place des panneaux a été appréciée et a permis une gestion plus rigoureuse.

Affouage 2013-2014

- A ce jour, 102 demandes pour un total de 1 012 stères, soit une augmentation d'environ 22 % par rapport à l'an dernier.
- Il manque 50 stères à marquer parcelles 9 et 26. Le marquage s'effectuera le dimanche 1^{er} décembre à partir de 9h30 (rendez-vous devant l'entrée de FAURECIA).
- Attribution des lots le samedi 07 décembre à 10h00 en salle du conseil municipal.

Yann AUDOUZE : « Vu les difficultés économiques, beaucoup de personnes utilisent ce mode de chauffage, ce qui conduira à des restrictions des lots dans les années à venir. »

Divers

- Frais de garderie pour l'année 2012-2013 : 12% de 3 596 € et de 5 729 €, soit un total de 1 18,76 €.
- Ateliers municipaux :
 - Saleuse en panne : devis de 4 882 € pour réparation, sans garantie que la saleuse finisse la saison hivernale. L'achat d'une nouvelle saleuse est à l'étude.

Pierre KNEPERT : « On n'a pas réparé. On a commandé une nouvelle trémie car remettre 5 000 € dans des réparations alors que l'on n'est pas sûr qu'elle terminera la saison, ça aurait été ridicule ! »

Agnès TRAVERSIER : « La trémie coûte combien ? »

Pierre KNEPERT : « 21 000 €. »

Dalila FONTAINE : « Elle était ancienne ? »

Pierre KNEPERT : « Oui. »

Yann AUDOUZE : « Mourad, qui est absent ce soir, aurait pu vous donner la date d'acquisition de ce matériel. »

Agnès TRAVERSIER : « Fonctionnait-elle à la fin de la saison passée ? »

Pierre KNEPERT : « Non. »

Agnès TRAVERSIER : « Il ne fallait pas attendre le dernier moment pour commander ! »

Pierre KNEPERT : « Je suis de ton avis. »

Yann AUDOUZE : « Ça s'explique par le fait que l'agent qui effectue l'entretien du matériel aux ateliers a été en arrêt maladie pour une longue période. »

Pierre KNEPERT : « En effet, on l'a su très tard pour commander. »

- Microtracteur en panne : boîte de vitesse hors service en attente de réparation.
- Deux employés en absence longue durée : une opération du genou et une opération du coude.

- Cimetière :

- Il reste 104 places (pour des tombes), 7 cavurnes au sol et 14 cavurnes monuments (le long du mur).
- Concessions expirées en 2013 : 21 courriers envoyés le 15 novembre 2013 pour des renouvellements de concessions. Il reste une dizaine de concessions expirées en recherche d'adresse.

Marcel MOUHOT : « Il m'a été demandé à qui appartient le bois qui est empilé au niveau du stand de tir ? »

Sophie RADREAU : « C'est une entreprise privée qui n'est jamais venue le chercher. »

Yann AUDOUZE : « Une notification a été prise, la personne a un délai pour venir le chercher. »

Marcel MOUHOT : « Qui est cette personne ? »

Sophie RADREAU : « On ne sait plus, mais il a un délai de 2 ans. »

Marcel MOUHOT : « On pourrait le revendre à des personnes qui en ont besoin. »

Yann AUDOUZE : « Avant, on va se renseigner. »

Calendriers d'occupation des salles par les associations : remis aux membres.

Christian BELZ : « Difficile de le mettre en place, mais on a pu contenter tout le monde. »

Dalila FONTAINE : « La salle des Sociétés aussi ? »

Christian BELZ : « Surtout la salle polyvalente. La période de mai à juin qui était réservée en priorité aux mariages a été réduite de juin à août au bénéfice des associations. Si celles-ci ne l'utilisent pas, on la louera aux particuliers. Toutes les associations ont été servies. »

Projet de règlement « Maison des Associations » : remis aux membres du Conseil Municipal.

La Commission, avec l'aide d'un agent, a travaillé sur une proposition de règlement pour la Maison des Associations.

Ce document sera validé et complété en municipalité et par le service technique, notamment en précisant le nombre maxi de personnes pouvant être accueilli, et en statuant sur la mise à disposition de la photocopieuse et l'ouverture des portes.

Il est proposé d'adopter à ce règlement une convention de mise à disposition des locaux qui sera signée par chaque association utilisant la Maison des Associations.

Dalila FONTAINE : « Je trouve que les articles 1 et 4 sont contradictoires. »

Christian BELZ : « C'est ouvert aux associations mais pas aux manifestations publiques. »

Dalila FONTAINE : « C'est pas clair. »

Agnès TRAVERSIER : « Par exemple pour le club de danse, ils peuvent venir pour leur entraînement et non pas organiser un gala. »

Yann AUDOUZE : « C'est toute activité non ouverte au public... »

Dalila FONTAINE : « Moi je le rajouterais... Par contre vous notez syndicat, ce n'est pas une association et c'est du public. »

Laurent JACQUOT : « C'est une maison des associations ! Ça veut bien dire ce que ça veut dire ! »

Dalila FONTAINE : « Je ne conteste pas, je trouve juste que ce n'est pas clair. »

Christian BELZ : « Fais-nous des propositions ! »

Dalila FONTAINE : « Concernant l'article 5.2, les réservations par les associations pourront se faire comme la salle polyvalente ? »

Christian BELZ : « L'agenda sera visible sur internet mais les réservations se feront uniquement par l'intermédiaire du secrétariat de mairie. »

Dalila FONTAINE : « Comment cela se passe pour les clefs ? »

Christian BELZ : « Un agent ouvre et ferme avant et après les activités. Pour l'accès au photocopieur, on réfléchit sur la mise en place d'une boîte à lettres munie d'un mini coffre sécurisé avec la clef de l'entrée à l'intérieur. »

Dalila FONTAINE : « Avant, les associations venaient en mairie pour faire les copies ! »

Christian BELZ : « Le copieur est relié à l'ordinateur de l'association « Fort du Mont-Bart » pour l'impression. »

Yann AUDOUZE : « Il y a un code par association ? S'il n'y a pas de limite ça va coûter cher ! »

Pierre KNEPPERT : « On peut mettre en place des codes. »

Christian BELZ : « De plus, c'est aux associations d'apporter leur papier. »

Dalila FONTAINE : « On connaît le coût des salles ? »

Christian BELZ : « L'accès est gratuit aux associations. Il est nécessaire de spécifier la raison quant à l'occupation de la salle de réunion. On va le rajouter. »

Agnès TRAVERSIER : « Le syndicat du personnel y a accès ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui. »

Agnès TRAVERSIER : « Ça reste bavanais. »

Aménagement Maison des Associations

En lien avec le règlement, la Commission propose les aménagements suivants :

- Réaliser le marquage des emplacements du parking ;
- Prévoir l'éclairage du parking ;
- Pour des raisons de sécurité, prévoir le démontage des panneaux de basket sur le parking ;
- Prévoir la réalisation d'une signalétique des salles :
 - un plan dans le hall d'entrée,
 - l'étiquetage des portes,
 - un plan de rangement des salles dans chaque salle ;
- Prévoir des balais et pelles dans les salles ;
- Prévoir la programmation du chauffage par une horloge.

Christian BELZ : « La calèche utilisée pour les illuminations était en très mauvais état. L'association « Vétérans du football » nous a vendu une calèche pour la somme de 350 €. »

Pierre KNEPPERT : « En effet, le bois de notre calèche était cironné et sa réparation aurait coûté plus de 350 €. On a profité de cette occasion. Il reste des crédits sur le budget de Christian BELZ. »

En compensation du prix de la calèche, après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association « Vétérans du football ».

→ COMMISSION « FINANCES – PERSONNEL » séance du 21 novembre 2013

- rapporteur Pierre KNEPPERT ↷

Point financier : situation au 21 novembre 2013

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes = 86% de réalisé

Section d'Investissement :

Dépenses = 43.4 % de réalisé – Recettes = 77.9 % de réalisé

Trésorerie 416 545 €

- Durée d'amortissement des biens : le Conseil Municipal devra se prononcer sur la durée d'amortissement des biens.

Pierre KNEPPERT : « C'est une délibération qui est obligatoire et imposée par le comptable du Trésor Public. »

VOTE : 23 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Dématérialisation : la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires a fait l'objet d'une convention, le choix d'un opérateur s'impose, nous attendons le contrat final signé entre le Département et le fournisseur des logiciels BERGER LEVRAULT.
- Décisions modificatives :
 - Virement de crédits pour la somme de 4000 € du budget Commune au budget bâtiment locatif Gendarmerie

VOTE : 23 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- et amortissement immeubles de rapport écriture comptable 64 000 €.

Dalila FONTAINE : « À propos de la gendarmerie : c'est de l'entretien ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui, du portail donnant sur l'impasse des Groseilliers. »

Jean-Claude GIRARD : « L'écriture comptable de 64 000 € figure sur les décisions modificatives que l'on a eues sur table ? »

Pierre KNEPPERT : « Vous avez eu sur table 2 décisions modificatives qui concernent le transfert de 4 000 € du budget commune au budget bâtiments locatifs d'une part. Et d'autre part, suite à la délibération sur la durée d'amortissement des biens que vous venez de voter, il y a des opérations comptables à effectuer pour l'amortissement des immeubles de rapport. »

Agnès TRAVERSIER : « À propos du compte-rendu de Commission : la phrase " amortissement immeubles de rapport écriture comptable 64 000 € " est mal placée, il aurait fallu qu'elle figure dans le 1^{er} point " durée d'amortissement des biens ". »

Dossier « Personnel »

- Compte-rendu du Comité Technique du 20 novembre 2013 : avis favorable pour la modification des horaires (ateliers municipaux et police municipale).

Pierre KNEPPERT : « Il s'agit de modifications suite à la demande du personnel. »

Dalila FONTAINE : « Il faut préciser modification de l'amplitude horaire et non des horaires. »

VOTE : 23 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Arrêts maladie : 3 agents.
- Décision de la Commission de Réforme : sur 3 dossiers, prolongation de mi-temps thérapeutique et reconnaissance en maladie professionnelle.
Invalidité à compter du 01 janvier 2014 pour 1 agent.

Dalila FONTAINE : « Invalidité de catégorie 2 ? Définitive ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui, de catégorie 2, l'agent nous a remis une copie de la notification de la Sécurité Sociale la plaçant en invalidité de catégorie 2 à compter du 01/01/2014. Son dossier est en cours. »

- Formation : demande de formation BAFA, l'agent devra déposer une demande dès sa reprise effective à temps plein.
- Avancement de grade : dossier en cours.

Agnès TRAVERSIER : « Au niveau des avancements de grade, il faut ajouter un " s " à dossier car il y a plusieurs dossiers. »

- Notation : en cours.
- Demandes particulières concernant le report en 2014 du compteur d'heures récupérables : accord pour six dossiers présentés.

V – Décisions

- **Décision 14/2013** : Signature du Contrat de cession avec l'association « L'Art et le Temps » concernant la prestation « Récital de voix parlée à la carte avec **Timothée LAINE** » ;
- **Décision 15/2013** : Signature du Contrat de prestation de nettoyage des équipements sportifs – Association **FER ENSEMBLE** sise à Sochaux (25) ;

Dalila FONTAINE : « On connaît le coût total ? »

Agnès TRAVERSIER : « C'est précisé dans la décision. »

Dalila FONTAINE : « Ça concerne toutes les associations sportives ? »

Pierre KNEPPERT : « Football, hand-ball et basket. »

Agnès TRAVERSIER : « C'est un service qui est en place depuis longtemps. Il existait une machine à laver et un sèche-linge pour ces associations. »

Jocelyne MÉRAUX : « Pour information, c'est une association pour l'insertion professionnelle qui intervient. L'assurance prend en charge. »

- **Décision 16/2013** : Signature de la Convention entre la Ville de Bavans et le Conservatoire de Musique du Pays de Montbéliard / Atelier musical Multi-accueil 2013-2014 ;
- **Décision 17/2013** : Signature du contrat de suivi du progiciel « e-enfance » pour le multi-accueil « Les Tourtereaux » avec la Société **BERGER-LEVRAULT**.

Pierre KNEPPERT ajoute : « Une décision est en cours pour un avenant concernant la première phase de travaux des 13 logements de l'école du Centre. L'entreprise IDE est intervenue au niveau des planchers du premier étage et des combles pour la somme de 13 000 €. »

Dalila FONTAINE : « Dû à quoi ? »

Pierre KNEPPERT : « Anciens appartements décloisonnés, rattrapage des niveaux : il faut stabiliser l'ensemble. »

Pierre CLAUDON : « Une différence de niveau de presque 20 cm. »

Dalila FONTAINE : « Un ragréage n'a pas suffi ? »

Pierre KNEPPERT : « Ce sont des billes d'argile qui permettent une isolation phonique et la mise à niveau des planchers. Les 6 logements dans la partie gauche seront aménageables en début d'année. On vous informera par mail. »

VI – Comptes-rendus de la Municipalité

- rapporteur Pierre KNEPPERT ↗

Les comptes-rendus des 18 et 25 septembre, des 02, 09, 16 et 23 octobre, et du 06 novembre 2013 sont repris dans les divers rapports de Commissions.

Agnès TRAVERSIER : « Dans le dernier compte-rendu de municipalité que vous nous avez fait parvenir, vous parlez de mouvement de personnel, de qui il s'agit ? »

Pierre KNEPPERT : « Du départ en retraite de la Directrice Générale des Services au 1^{er} janvier 2014. »

Agnès TRAVERSIER : « Elle sera remplacée ? »

Pierre KNEPPERT : « Non, c'est la prochaine équipe municipale qui prendra la décision. »

Marcel MOUHOT : « Tu comptais nous en parler ? »

Pierre KNEPPERT : « Oui, dans les divers. »

VII – Divers

- Vestiaires stade : les travaux ont pris du retard à cause du désamiantage. L'amiante contenue dans les dalles du plafond s'est répandue partout. Il faut compter un délai supplémentaire de 2 à 3 semaines.
- Départ de la Directrice Générale des Services au 01/01/2014 : remplacée par le Directeur des Services Techniques et la responsable des dossiers « comptabilité, budget et personnel ».
- Délibération « admission en non valeur » : 11 familles – restauration et multi-accueil – 2 075.27 €.

Marcel MOUHOT : « Les enfants sont toujours accueillis ? »

Pierre KNEPERT : « Pas tous. Cela concerne des factures impayées depuis 2008. »

Marcel MOUHOT : « Ces familles sont suivies par le CCAS ou les assistantes sociales ? »

Jocelyne MERAUX : « Oui, toutes les démarches ont été faites, ce sont des personnes insolvables. »

Dalila FONTAINE : « C'est la solidarité ! »

Yann AUDOUZE : « Au collège, des familles peuvent demander des bourses mais elles ne le savent pas, elles ont fait le nécessaire ? »

Pierre KNEPERT : « Il n'y a pas de bourses comme au collège. C'est du domaine de la CAF. »

VOTE : 23 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

- Pas de date fixée pour le prochain Conseil Municipal

Jean-Claude GIRARD : « La cotisation foncière des entreprises et artisans qui a augmenté par 2 voire par 3 pour un CA supérieur à 100 000 €, des actions ont été conduites ? »

Pierre KNEPERT : « La suppression de la Taxe Professionnelle et la mise en place de la CVAE en même temps est un projet qui a mal été ficelé ; ce sont les entreprises qui en font les frais. Le Président de PMA les a reçus, la loi de finances va modifier les plafonds afin qu'ils soient plus justes. Il s'est engagé à rembourser le trop versé. Un prochain Conseil d'Agglomération entérinera cela. »

Agnès TRAVERSIER : « La base minimum a quadruplé en une année. Il aurait mieux valu augmenter progressivement chaque année. La grogne est compréhensible. Cela met en difficulté les entreprises ou les commerces qui mettent la clef sous la porte. »

Pierre KNEPERT : « Je suis d'accord. »

Agnès TRAVERSIER : « La loi de finances 2014 ne pourra pas être modifiée car il faut pour cela qu'elle passe à nouveau devant l'Assemblée Nationale puis le Sénat. Des dégrèvements forfaitaires seront appliqués. J'attire juste votre attention sur la délibération que vous allez prendre prochainement. »

Séance levée à 21h25